

## Les élus communistes

Groupe CRC - Région Occitanie

Groupe CEC - Région Nouvelle-Aquitaine

Commission Nationale Transports du PCF

*Le 17 novembre 2021*

**Monsieur Jean CASTEX**

**Premier Ministre**

Hôtel de Matignon

57 Rue de Varenne

75007 PARIS

Objet: *Financement de la LGV Grand Projet Sud-Ouest*

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous félicitons que l'Etat se soit engagé au coté des collectivités pour finaliser enfin le tour de table financier des liaisons TGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Les élus communistes des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine soutiennent très fortement ces investissements essentiels pour la desserte de nos territoires et pour la décarbonation des modes de transports. Ils bénéficient d'un très large soutien des populations.

Nous nous félicitons qu'une part de fiscalité dédiée soit envisagée dans le cadre du tour de table financier. Le plus grand investissement de transport collectif dans notre pays actuellement lancé, soit le Grand Paris Express, a pu bénéficier de tels outils fiscaux, et cela a contribué de façon importante à sa réalisation.

Nous vous écrivons donc pour porter nos propositions en la matière, puisque le type de fiscalité précise et les taux afférents n'ont pas encore été déterminés. Il nous semble ainsi que, comme pour le Grand Paris Express, le recours à une fiscalité assise sur les surfaces tertiaires est le plus adapté et le plus productif.

Nous proposons qu'une taxe locale sur les bureaux soit mise en place sur les périmètres de Toulouse Métropole et Bordeaux Métropole avec un taux de 10 euros par mètre carré. Il ne nous semble pas utile de demander des contributions à d'autres territoires, moins attractifs que les deux métropoles capitales de régions en termes d'emplois. En revanche, il nous semble justifié que les zones les plus riches d'Ile-de-France apportent également leur contribution. Les liaisons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax vont grandement faciliter les liaisons Paris-Toulouse et Paris-Côte basque fortement utilisées par les Franciliens, y compris dans un cadre professionnel. Il nous semble donc légitime que les territoires les plus favorisés en matière économique d'Ile-de-France, soit ceux rassemblés dans la zone « premium » de la TLB existant en Ile-de-France, puissent venir contribuer à hauteur de 3 euros par mètre carré à ce projet.

La création d'une TLB affectée de 10 euros par mètre carré sur les périmètres de Toulouse et Bordeaux Métropole et cette taxe additionnelle de 3 euros par mètre carré sur la zone premium d'Ile-de-France pourraient permettre de dégager plus de 100 millions d'euros par an dans le cadre du plan de financement que vous avez défini et qui nous semble adéquat.

Nous sommes à votre disposition pour rencontrer vos collaborateurs et échanger sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Pierre LACAZE**

Président du Groupe Communiste,  
Républicain et Citoyen  
Région Occitanie

**Jean-Luc GIBELIN**

Vice-Président chargé des Mobilités pour  
tous et Infrastructures de transports  
Région Occitanie

**Alain BACHÉ**

Président du Groupe Communiste,  
Écologique, Citoyen  
Région Nouvelle-Aquitaine

**Frédéric MELLIER**

Président de la Commission Transports  
Région Nouvelle-Aquitaine

**Pierre GARZON**

Maire de Villejuif  
Commission Transports du PCF

**Jacques BAUDRIER**

Adjoint à la Maire de Paris  
Commission Transports du PCF